

# Compte rendu

## Conseil Municipal du 21 janvier 2021

- 1) Impayés Monsieur DUVIGNOT
- 2) SYDEEL66 : extinction partielle éclairage public
- 3) Demande de la DETR
- 4) Columbariums
- 5) Modification du tableau des effectifs
- 6) Télé alarme
- 7) Réparation partielle de la toiture des gîtes

\* \* \* \*

**Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, le public ne peut pas être accueilli, il est proposé de tenir la séance à huis clos. A l'unanimité.**

### **Impayés Monsieur DUVIGNOT**

Monsieur le Maire donne connaissance de l'état des restes à recouvrer de Mr Duvignot, ancien locataire du logement situé au 1<sup>er</sup> étage de l'ancien presbytère. Dans le cadre de la qualité comptable et de la sincérité des résultats, l'état de non-valeurs sera réparti sur plusieurs années, à l'unanimité.

### **SYDEEL66 : extinction partielle éclairage public**

L'assemblée décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 22 heures à 5 heures. Monsieur le Maire prendra un arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure en signalant les lieux concernés, les mesures d'information à la population ainsi que l'adaptation de la signalisation. A l'unanimité.

### **Demande de la DETR**

Le Conseil décide d'étudier un projet d'investissement afin de le présenter lors du prochain Conseil pour demander la DETR 2021.

### **Columbariums**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser la construction de 12 columbariums au cimetière de Montferrer. Il est donné connaissance des devis. A l'unanimité, le Conseil décide de réaliser la construction de 12 columbariums et de choisir l'entreprise Maçonnerie Placo dont le coût s'élève à 12 093.50 € TTC.

## **Modification du tableau des effectifs**

Faisant suite à trois avancements de grade, le Conseil Municipal décide de créer le poste d'adjoint administratif territorial principal 1<sup>ère</sup> classe, d'adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe et adjoint animation territorial principal 1<sup>ère</sup> classe et de modifier le tableau des effectifs, à l'unanimité.

## **Télé alarme**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons à notre disposition trois postes de télé alarme qui sont pris en charge financièrement par la commune.

Actuellement, un seul poste est mis à disposition auprès d'une administrée. Le Conseil décide, à l'unanimité, de supprimer ces deux postes vacants et d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention lorsque la commune sera sollicitée pour une demande de location.

## **Réparation partielle de la toiture des gîtes**

A l'unanimité, après présentation des divers devis établis par plusieurs entreprises pour la réfection totale ou partielle de la toiture des gîtes, le Conseil décide de réparer partiellement la toiture des gîtes et de choisir Maçonnerie Placo pour un montant total de 2 200 € TTC.

Fait à **MONTFERRER** le 28 janvier 2021

Le Maire



**Jean-Marie GOURGUES**

